

—La justice et moi nous nous connaissons, répondit M. Moutet avec modestie.

Xavier avait pâli au mot de procureur du roi. Sa fièvre était passée ; le repentir venait ; il commençait à craindre vaguement les suites de son imprudence mais, assez versé déjà dans l'étude du Code pour savoir que sa présence dans un lieu semblable ne pouvait par soi constituer un délit, il était loin de prévoir le coup funeste qui le menaçait.

Madame de Rumbrye elle, ne s'y était point trompée. Nous pourrions voir plus tard que la belle créole ne savait point frapper à demi. Elle avait voulu perdre le rival de son fils, c'est-à-dire le rendre incapable de lever le front désormais, le déshonorer et le flétrir.

Son plan avait été aussi adroitement que rapidement conçu. Jusqu'à présent, il réussissait à souhait, et le pauvre Xavier n'était pas au bout de ses peines.

Le commissaire de police le fit descendre l'escalier tournant, tandis que M. Moutet fermait boutique.

Depuis quelque temps, le mendiant, assis sur sa borne et attendant toujours, voyait les joueurs sortir par escouade. Xavier seul ne paraissait pas.

Quand Xavier se montra enfin, honteux et croyant presque que sa mésaventure était écrite en gros caractères sur son visage, on le fit monter avec le commissaire et son secrétaire dans un fiacre qui prit aussitôt le chemin du Palais-de-Justice.

Le mendiant noir le suivit à la course.

—Arrêté ! se disait-il avec un étonnement plein de chagrin.

Et il torturait sa cervelle pour deviner quel motif avait porté le mulâtre à lui tendre ce piège, car il ne se méprenait point.

Il ne se rendait certes pas compte des suites que pouvait avoir cette arrestation ; mais loin de le rassurer, son ignorance l'épouvantait. Une seule chose était claire pour lui en tout ceci, c'était l'intervention de la police. Or, la police n'intervient que pour empêcher un crime ou punir son auteur.

Quelle que fût l'accusation portée contre Xavier, le mendiant noir le proclamait d'avance innocent dans son cœur, mais son jugement droit lui disait que c'était déjà une présomption très fâcheuse contre un jeune homme que sa présence dans une maison semblable.

En outre, Xavier était seul au monde, et le mendiant, malgré son peu de science de la vie, savait qu'on n'absout point aisément ceux que nul ne vient défendre.

A peine arrivé au parquet, Xavier fut introduit, ainsi que le commissaire, dans le cabinet d'un substitut. Le commissaire fit son rapport et sortit.

En 1817, où le monopole des jeux était publiquement affirmé, les maisons non autorisées passaient plus encore qu'aujourd'hui, pour de très dangereux repaires. L'œil de l'autorité était sans cesse ouvert sur elles : Celles qui parvenaient à se soustraire à cette inquisition recevaient le rebut du peuple des joueurs.

C'était donc une note détestable que d'arriver devant un magistrat avec cette circonstance aggravante d'avoir été arrêté dans un tripot.

Le rapport du commissaire accusait en outre Xavier d'avoir caché son nom véritable, et faisait mention de la somme énorme qui composait son enjeu.

Le substitut quitta son travail pour attacher sur le jeune homme un regard sévère et triste. Il était peut-être père.

—Monsieur, dit-il, vous vous nommez Xavier ?

Celui-ci répondit affirmativement.

—Rien que Xavier ? reprit le magistrat.

—Rien que Xavier.

—Quelle est votre profession ?

Je n'en ai point, balbutia le jeune homme, qui entra vit seulement alors l'abîme ouvert sous ses pas.

—Vous n'avez pas de profession ! répéta lentement le magistrat ; quels sont vos moyens d'existence ?

Depuis une seconde Xavier prévoyait cette question à laquelle il ne pouvait pas répondre. Il l'entendit avec angoisse et se sentit perdre courage.

—Monsieur, dit-il pourtant avec effort, on n'adresse ces sortes de questions qu'aux criminels !

—Est-ce là votre réponse ? demanda froidement le chef du parquet.

—Au nom du ciel, monsieur, n'en exigez pas d'autres, s'écria Xavier. Il est des choses qui, racontées, semblent des fables, et qui existent pourtant ; il est des réalités si bizarres....

—La justice peut tout vérifier, monsieur, fit observer le magistrat non sans emphase.

—Pourra-t-elle ce que je n'ai pu moi-même ?... je n'ose vous dire la vérité.

Le substitut consulta sa montre.

—Je n'ai que peu de temps, dit-il, et je vous parle ici dans votre intérêt. Vous êtes jeune.

—Ecoutez-moi donc ! s'écria Xavier ; et Dieu veuille que vous puissiez me croire !

Il raconta brièvement la manière mystérieuse dont les arrérages de sa pension lui étaient payés chaque mois. Un sourire incrédule venait à la bouche du brave magistrat, à mesure qu'il écoutait cet étrange récit.

—Cela n'est pas tout à fait impossible, dit-il enfin, mais peu s'en faut.

—C'est la vérité, je vous le jure !....

—Quelqu'un pourrait-il attester ce fait ?

—Je ne l'ai dit qu'à un seul de mes amis.

—Vous le nommez ?

—Juan de Carral.

—C'est un nom étranger, dit le substitut. Quelle est sa profession ?

Xavier hésita un instant.

Il sentait que chacune de ses réponses portait en soi un cachet souverainement malheureux.

—Je n'en sais rien, monsieur, reprit-il enfin ; je ne le lui ai jamais demandé.

—Ah ! fit le magistrat, un seul homme possède votre confiance, et cet homme vous ne le connaissez pas assez pour savoir... C'est difficile à croire, monsieur.

Il repoussa son fauteuil et se leva.

—Monsieur, dit-il avec froideur, mais sans dureté tout ce que vous venez de dire peut être vrai, néanmoins je ne vous crois pas.

—Monsieur !....

—Veuillez faire silence. Vous recevez cinq cents francs tous les mois, c'est du moins ce que vous prétendez. La somme n'est pas sans importance, mais avec cinq cents francs monsieur, on n'en peut risquer d'un seul coup trente ou quarante mille sur une table de roulette....

—L'ai-je donc fait... s'écria Xavier pour qui les événements de la matinée étaient un rêve.

—Il y a présomption pour moi que vous en imposez ; or, la contravention dont vous vous êtes rendu coupable donnant à la justice le droit et le devoir d'éclairer votre vie, je me vois forcé de maintenir votre arrestation provisoire.